

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Fructidor.

(Ere Vulgaire);

Lundi 12 Septembre 1796.

Offre faite par le royaume de Bohême à l'empereur de quarante mille hommes pour sa défense. — Détails sur la retraite du général Jourdan. — Continuation du siège de la forteresse d'Erenbreitstein. — Proclamation du roi d'Angleterre, pour la prorogation du parlement. — Extrait du rapport du ministre de la police générale, sur la conspiration des anarchistes. — Lettre d'un militaire du camp de Grenelle. — Projet de résolution présenté par la commission des finances

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Vienne, le 29 août.

Le royaume de Bohême vient d'offrir à sa majesté impériale une armée de quarante mille hommes pour sa défense. On croit cependant que l'armée de l'archiduc Charles sera suffisante pour protéger les frontières de ce royaume.

L'Angleterre paroît décidée à consentir que notre cour fasse la paix avec la république française, si les chances de la guerre ne lui sont pas favorables; mais sous la condition expresse que les Pays-Bas ne resteront point sous la domination française.

Le bruit qui couroit il y a quelque tems qu'une armée rassemblée de 70 mille hommes devoit prendre part à la guerre actuelle, paroît prendre une nouvelle consistance: on assure même qu'une colonne de ces troupes est déjà entrée en Galicie.

Le recrutement ne perd rien de son activité; au contraire, plus les dangers sont immensés, plus il semble poussé avec vigueur: chaque jour voit s'en ôler sous les drapeaux autrichiens six à sept cents hommes, dans cette capitale seulement. Afin d'encourager les citoyens de toutes les classes à prendre parti dans nos troupes, dix-huit personnes de la suite de l'empereur ont également pris du service volontairement. Les munitions en tous genres, que l'on fait passer journellement aux frontières, sont considérables.

ANGLETERRE.

De Londres, le 6 septembre.

Une proclamation du roi, datée du 3 de ce mois, an-

nonce que le parlement, dont l'ouverture avoit été indiquée pour le 15 de ce mois est de nouveau prorogé au 27 suivant. Le peu de distance qu'il y a de la précédente prorogation à la dernière, fait présumer que la session ne sera pas retardée davantage.

M. Hammond est de retour ici depuis trois jours. Il paroît que sa mission à Berlin n'a pas eu le succès qu'on en espéroit, & que tous nos efforts, secondés par ceux de l'impératrice de Russie, ne réussiront pas à faire abandonner au roi de Prusse ses projets d'agrandissement pour les intérêts de la coalition.

Nous apprenons par les derniers papiers que nous recevons de Paris, en date du 30 août, que le directoire a annoncé aux deux conseils un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne; ce qui, traduit en bon anglais, signifie déclaration de guerre de l'Espagne à la Grande-Bretagne. Il est assez singulier que nous apprenions par des gazettes étrangères un événement d'une telle importance pour cette nation.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 fructidor.

Les échecs éprouvés par l'armée du général Jourdan ont été plus considérables que les premiers rapports ne l'annonçoient: les républicains ont rétrogradé de trente lieues dans l'espace de cinq à six jours, & tous les bagages de l'armée, ainsi que l'artillerie de réserve, avoient été renvoyés jusqu'à Francfort. L'armée autrichienne n'étoit point commandée par le général Wartensleben, qui l'avoit quittée, mais par le général Staader. Il est certain que sans la manœuvre de l'armée de Rhin & Moselle, le général Jourdan auroit été obligé de se replier en-deçà du Rhin. En général, plus la guerre se portera dans l'intérieur de l'Allemagne, & plus le sort des combats deviendra incertain. Du reste, les revers essayés momentanément par l'armée de Sambre & Meuse ont servi à prouver le peu de fonds que l'on peut faire sur l'amitié des

Allemands. Les habitans de la ville d'Hermanstetd ont maltraité les fuyards français, & l'on assure même qu'ils en ont tué un assez grand nombre à coups de fusils. Ce qui semble confirmer cette nouvelle, c'est que les généraux républicains ont fait mettre le feu à cette ville, dont une partie a été réduite en cendre.

Que ces révolutionnaires éternels, qui veulent par-tout des républiques, nous disent si l'Italie & l'Allemagne, fumant sous les ruines & les incendies occasionnées par la haine des habitans pour le régime français, qu'ils nous disent si c'est en fuisillant & en incendiant qu'on fait des prosélytes, & si des hommes qui, par une suite de cette haine, s'exposent à de pareils malheurs, sont des républicains bien sûrs.

Les profits d'agrandissement de la Prusse se développent de plus en plus. La ville de Windsheim craignant la visite des troupes françaises, avoit demandé d'être incorporée aux états de Frédéric Guillaume : sa majesté, par un mouvement de générosité qui lui est naturel, a bien voulu accorder cette grâce, & la réunion à la monarchie prussienne a été prononcée. En conséquence un commissaire royal est arrivé à Windsheim & a pris possession de la ville & de son territoire avec toutes les formalités d'usage. Encore quelques réunions volontaires comme celle-ci, & puis quelques vieux parchemins qui prouveront clairement que sa majesté prussienne a des droits incontestables sur telle ou telle ville, alors cette ville deviendra la première de l'Allemagne, & la France aura peut-être un jour à se repentir d'avoir donné les mains à un agrandissement qui pourroit lui devenir funeste.

Le 2 de septembre, on s'est battu sans interruption la nuit & le jour devant la forteresse d'Erenbreitstein; les assiégés faisoient un feu épouvantable sur les Français; mais ils n'ont pu empêcher ceux-ci d'avancer leurs ouvrages jusqu'à une portée de fusil du Thal.

L'on mande de la Haye, que le général Bournonville a demandé à l'assemblée nationale batave, la permission d'employer sur le Rhin la division de troupes commandée par le général Daendels; ce qui a été accordé sans difficulté. De toutes parts, des renforts vont être expédiés à l'armée du général Jourdan.

F R A N C E.

De Paris, le 25 fructidor.

Le ministre de la police vient de faire publier son rapport sur le complot du camp de Grenelle. Il confirme la plupart des faits que nous avons annoncés hier. Voici quelques nouveaux détails. « Le ministre de la police avoit été informé qu'une trentaine de ces hommes s'étoit rassemblée au Gros-Caillou. A sept heures du soir, ils étoient au nombre de soixante dans une auberge de Vaugirard, qu'on appelle le *Soleil d'Or*. Le signal d'attaque devoit être donné entre onze heures et minuit. Ils étoient armés de sabres, de pistolets, de cannes à lances, quelques-uns eu petit nombre de fusils. Le ministre fit passer ces renseignements au commandant du camp. Celui-ci se mit en devoir de cerner le cabaret. Il envoya de suite son aide-camp au poste de la police établi à Vaugirard, pour lui faire prendre les armes. Cet aide-camp fut attaqué en allant porter cet ordre, par un rassemblement d'environ deux cents hommes cachés dans des fossés le long des haies et des murs, qui tirèrent sur lui quelques coups

de pistolet en criant aux armés et de se former en rang. Les conjurés découverts se portèrent à la tente du citoyen Malo, commandant du 21^e régiment de dragons, qu'ils faillirent assassiner. L'alarme sonne dans le camp. Le brave Malo monte à cheval, charge les brigands à la tête de quelques dragons, les autres s'y réunissent ensuite, tout le camp est sous les armes. Les factieux sont cernés. Le reste des détails est connu.

Le ministre de la police ajoute: « Je ne sais encore les noms que d'un petit nombre des individus arrêtés; ceux dont les noms me sont parvenus jusqu'à présent, sont tous membres des anciens comités & armées révolutionnaires ou connus par leur attachement à la constitution de 1793. Cependant on a entendu quelques-uns des conjurés crier qu'on n'auroit de repes qu'en nous donnant un roi. Ce qui prouve que tous les ennemis de la chose publique s'entendent, parce qu'ils ont un but commun, le renversement du gouvernement actuel. Mais il paroît que ce cri n'a été que celui de quelques individus seulement. Les factieux, en entrant au camp, crient d'abord *vive la république!* & ensuite *vive la constitution de 1793!* *bas les conseils, à bas les nouveaux tyrans.* Le premier cri fut répété avec enthousiasme par les braves défenseurs de la patrie, mais ils rejetterent les autres avec l'indignation & le mépris qu'ils méritoient.

« Je n'entrerai pas, citoyens directeurs, dans de longs détails, n'ayant pas encore recueilli tous les renseignements nécessaires; j'ajouterai seulement que plusieurs dragons ont été frappés à coups de couteaux, & que d'après plusieurs rapports qui m'ont été faits, le nombre des factieux étoit au total, de six à sept cents environ.

Le ministre de la police transmet ensuite le rapport de citoyen Foissac-Latour, commandant la première division de l'armée de l'intérieur. Il fait connoître le zèle de ses troupes à repousser ces brigands.

Extrait d'une lettre d'un militaire du camp de Grenelle.

Au camp de Grenelle, le 24 fructidor,
an 4, à 5 heures du matin.

Eveillés dans notre camp par les chansons séditieuses des factieux, notre premier mouvement nous dirigea sur nos armes. Un nombreux rassemblement d'hommes saouls & armés en assassins, sont venus, sur les onze heures du soir par la droite du camp du côté de Vaugirard, pour s'y introduire dans les vues les plus perfides. Après avoir forcé une garde, ils ont cru, sans doute, avoir déjà captivé & le courage & l'esprit des républicains; mais le redoublement de ces lâches cessa bientôt aux coups de sabres réitérés du 21^e régiment de dragons. Le groupe, qui avoit dirigé son entrée près de l'emplacement de ce corps, mis en déroute, un autre rassemblement de ces anarchistes s'introduit au milieu & au centre des deux lignes du camp; & là, chantant les gorges déployées, ils attendoient pour commencer leurs prouesses, le succès des lâches qui se courboient en demandant grâce aux braves qui punissoient leur audace. Notre troupe, rangée en bataille, fut bientôt distribuée pour les arrêter.

Parmi le nombre de ceux que l'on a arrêtés, se trouve un ex adjutant-général de l'armée de l'Ouest, nommé *Sans Souci*, qui avoit eu l'adresse de prendre par roue le cheval de la vedette placée à l'entrée de la barrière de l'École militaire, & qui marchoit à leur tête. On en a pris au moins une centaine, dont une partie blessée

les uns avoient des sabres & cause qu'il

Nous vivons paroît nouve puissance du vir. Souvent du pouvoir, Au moment punis, il s' premiers ray bien ont cu de pensées espériens; il Rassemblés qu'y resserre tesse; ils en A la faveur au moment toujours cra faoient à eux étoient pas pas, on n'ot une telle dom prirent con Jamais rien & dans le co formée sur toient à des contre eux-r donnoient y de dévoiler étoient le furent arrêté conspiration der comme nous decouv l'existence d quels endro déchire oit

Gracchus « Vous pou pagnons; m enter; il v tous, vous Etoit-ce u beuf qui pa menaces? N dans sa pris escroc, parv de ces celer

Tous les Drouet à l'a sa faveur au pere que ce cuation le ter: dépend est accusé.

Vous les heure, ils c complices; i aout, tandi

les uns avoient des pistolets, les autres des cannes à dard, des sabres & des couteaux de 10 à 12 pouces. La nuit est cause qu'il a pu s'en échapper beaucoup.

Nous vivons contemporains d'une espèce d'hommes qui paroît nouvelle sur la terre. Quand ils eurent la toute puissance du crime, rien ne put les arrêter, les assouvir. Souvent ils se divisoient entr'eux pour le partage du pouvoir, & s'envoyoient les uns les autres à l'échafaud. Au moment où leurs crimes ont été arrêtés, plutôt que punis, il s'est formé entr'eux un pacte nouveau; les premiers rayons de confiance & de sécurité des gens de bien ont commencé leur supplice; ils n'ont plus eu de pensées que pour nous enlever ce repos que nous espérons; ils ont fait succéder les révoltes aux révoltes. Rassemblés un moment dans les prisons, ils n'ont fait qu'y resserrer leurs nœuds, qu'y fortifier leur scélératesse; ils en sont sortis, & c'étoit pour répandre du sang. A la faveur de circonstances malheureuses, ils touchoient au moment de régner; leurs principes domoient, & toujours craints, ils se faisoient écouter. Les places s'offroient à eux. Ce n'étoit pas assez pour eux, puisque ce n'étoit pas les premières places. D'ailleurs on négociait, on n'offroit pas du sang à leurs bouches avides; une telle domination leur parut sans jouissance. Ils conspirent contre le gouvernement. Mais quel complot! Jamais rien de plus profond n'étoit entré dans la tête & dans le cœur d'hommes pervers. Leur association étoit formée sur un plan presque indissoluble. Ils se soumettoient à des chefs invisibles, s'armoient de précautions contre eux-mêmes; & , fortement unis entr'eux, se pardonnoient jusqu'à leurs défiances. Il étoit possible encore de dévoiler une partie de leurs complots, mais non d'en éteindre le foyer. Gracchus Babeuf & plusieurs autres furent arrêtés. Quand on nous montra le plan de cette conspiration, notre premier mouvement fut de la regarder comme le roman de la scélératesse; en l'examinant nous découvrimus en frémissant que nous avions appris l'existence d'un volcan caché sous nos pas, mais non par quels endroits & à quelles époques il feroit irruption & déchireroit la terre.

Gracchus Babeuf arrêté dit à ceux qui l'interrogeoient: « Vous pouvez me frapper & quelques-uns de mes compagnons; mais vous n'atteindrez pas mon parti; il vit tout entier; il vit pour me venger & pour vous exterminer tous, vous qui osz me juger ».

Etoit-ce un insensé, un fanfaron de crime, que ce Babeuf qui parloit ainsi? L'événement a-t-il démenti ses menaces? Non, jamais aucun grand de la terre ne trouva dans sa prison des amis aussi déterminés que cet infâme escroc, parvenu de crime en crime à se créer un des chefs de ces scélérats.

Tous les efforts se réunissent d'abord pour soustraire Drouet à l'acte d'accusation; un parti puissant s'élève en sa faveur au sein même des deux conseils; déjà on espère que cet accusé va bientôt mettre lui-même en accusation le gouvernement, coupable de l'avoir fait arrêter; cependant les gens de bien l'emportent & Drouet est accusé.

Vous les croyez peut-être confondus, arrêtés? A chaque heure, ils errent autour des prisons qui renferment leurs complices; ils parviennent à y pénétrer. Le jour du 10 août, tandis que l'on étoit occupé de l'appareil d'une

fête, ils entrent dans la prison qui renferme Drouet, ils frappent le geolier d'un coup de poignard; ils sont découverts, ils se retirent.

L'évasion de Drouet sera sans doute désormais impossible? les précautions vont redoubler contre lui. Au bout de huit jours, Drouet aidé de je ne sais quelle protection, sort paisiblement de l'Abbaye; laisse après lui le simulacre d'instrumens rassemblés pour sa fuite, & qu'on a reconnu n'avoir pu servir.

Drouet est à peine libre que déjà il menace le conseil dont il est membre; il leur parle comme un juge à des coupables qu'il interroge; chaque jour il écrit dans des journaux, comme l'arbitre de nos destinées; plus de repos, plus de sécurité pour nous.

L'instant arrive où Gracchus Babeuf & ses complices vont être transférés à Vendôme; nouveau complot; le signal se donne à tous les scélérats; des boîtes sont tirées dans différens quartiers; les conjurés se rassemblent; ils veulent surprendre & effrayer le peuple par un spectacle nouveau; ils attachent des drapeaux blancs; ils espèrent que leurs ennemis paroissant coupables de ces crimes seront livrés à un massacre général. Mais le ministre de la police veille; le peuple reste immobile, des accidens les trahissent. Ils sont surpris avec des drapeaux blancs; un d'eux périt par l'explosion de la boîte qu'il avoit tirée.

Les voilà donc livrés au ridicule, à l'ignominie & mis dans l'impuissance apparente de nuire. Vaine illusion! ils sourient à notre légèreté & méditent un nouveau complot! Tout paroît les seconder; on discute inconsidérément une amnistie qui doit recruter leurs bandes de plusieurs voleurs, de plusieurs assassins! Mais qu'est-ce que l'impunité pour de tels hommes? Exister n'est rien; se venger est tout: la vie est un tourment pour eux.

Cependant d'inâmes journaux semblent leur désigner leurs ennemis. Ils accusent la majorité des deux conseils; ils renouvellent les fables jadis si funestes & si atroces du comité autrichien. Ces hommes impatients précipitent leur coup & en manquent l'effet. Mêlés pendant les ténèbres à des soldats qu'ils veulent corrompre, ils cherchent à les faire boire avec eux dans la coupe du crime! ils voudroient les faire marcher avec eux contre toutes les autorités constituées, contre tous les hommes de bien. Les soldats indignés les investissent, en tant & en arrêtent plusieurs.

Ils vont être jugés; mais tant qu'on ne parviendra pas à dissoudre leurs associations, à éloigner des places les infâmes fonctionnaires publics qui entretiennent des intelligences avec eux; tant qu'on parlera d'amnistie pour des monstres couverts de crimes, on n'aura fait qu'irriter leur fureur & accroître peut-être leur puissance. A force de tenter la fortune, l'audace & la fureur la rencontrent quelquefois. Qu'ils aient un seul jour à eux, & chaque minute marquera pour la mort & la destruction.

On lit dans le journal officiel des *Défenseurs de la Patrie* deux lettres du général Moreau, datées l'une & l'autre de *Pfaffli-Hussen*, le 16 fructidor. Dans l'une il rend un compte plus circonstancié, qu'il n'avoit pu le faire d'abord, de la glorieuse journée du 24 thermidor. Les détails qu'il donne ajoutent encore à l'éloge qu'on a de la bravoure & de la bonne conduite des chefs & soldats de l'armée du Rhin & Moselle. Dans

La seconde lettre, le général Moreau annonce une nouvelle action qui s'est passée le 15 fructidor. Il avoit donné ordre au général Desaix d'attaquer la tête du pont d'Ingolstadt, tandis que le général Saint-Cyr iroit reconnoître Friesing & que le général Ferino s'approcheroit de Munich. Au moment où ces attaques étoient commencées, l'armée autrichienne, qui avoit marché toute la nuit, attaqua à la pointe du jour tous les avant-postes de l'armée de Rhin & Moselle. Il y a eu sur différens points plusieurs actions, où nos troupes ont montré la plus grande bravoure & ont presque toujours eu l'avantage; mais le centre de l'armée n'a pu prendre part au combat. L'armée autrichienne venoit d'être renforcée de plusieurs corps qui étoient l'équivalent de ceux que l'archiduc Charles en avoit tirés pour aller attaquer l'armée de Sambre & Meuse. Moyennant cette diversion, le général Moreau espère que le général Jourdan pourra reprendre l'offensive. Au reste, les deux armées ont conservé à peu près les mêmes positions.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MURAIRE.

Séance du 24 fructidor.

Sur le rapport de Vernier, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui met une somme de 500,000 liv., valeur métallique, à la disposition du ministre des finances pour les dépenses courantes de son département.

Launoy rappelle les motifs qui ont déterminé la commission dont il est membre à proposer le rejet de la résolution du 27 thermidor, qui fixe l'époque à laquelle se sont ouvertes les successions des prêtres déportés.

Les prêtres ont été bannis par la loi du 26 août 1792; ils ont pu néanmoins disposer de leurs biens jusqu'à celle du 18 septembre 1793 qui les a confisqués. Tous les actes qu'ils ont contractés jusqu'à cette dernière époque ont été déclarés valables par la loi du 22 ventôse. La résolution annule ces actes; elle donne conséquemment un effet rétroactif à la loi du 18 septembre, en faisant remonter la confiscation jusqu'à celle du 26 août 1792; elle laisse les héritiers présomptifs dans un état d'incertitude sur leurs droits, et donne lieu à beaucoup de contestations. Voilà les raisons qui déterminent la commission à proposer le rejet.

Le conseil déclare qu'il ne peut approuver.

Durand-Maillane demande qu'il soit fait un message au directoire pour avoir des renseignemens sur les événemens de cette nuit. Il faut, dit-il, des instructions, afin de ne pas laisser flotter plus long tems l'opinion dans l'incertitude de savoir à quel parti ces événemens doivent être attribués.

Le conseil arrête que le message sera fait, & que sa séance sera prolongée pour attendre celui que le directoire fera en réponse.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution de ce jour, qui porte que tous les individus qui n'étoient pas domiciliés dans la commune de Vendôme à l'époque

de la proclamation pour la convocation de la haute-cour de justice, seront tenus d'en sortir dans 24 heures.

A quatre heures, le conseil reçoit une invitation de celui des cinq-cents de ne lever sa séance qu'après avoir reçu une résolution qu'il se propose de lui envoyer relativement aux événemens de la nuit dernière.

Un message du directoire en réponse à celui qui lui avoit été fait par le conseil, contient les mêmes faits que le message lu aux cinq-cents. De plus, il apprend au conseil que les ex-conventionnels Huguet & Javocque viennent d'être arrêtés: l'un d'eux avoit dans sa poche son ancienne écharpe de représentant, des poignards, des pistolets & des munitions.

Il est six heures. Le conseil reçoit deux résolutions: la première porte que la loi du 22 messidor, an 4, ne porte aucune limitation ni dérogation aux dispositions de l'art. 598 des délits & peines, concernant les rebelles en rassemblement armés.

Cette résolution est approuvée aussitôt.

La seconde autorise le directoire à faire faire des visites domiciliaires, de jour seulement, dans les départemens de la Seine, de Seine & Oise & de Seine & Marne.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 25 fructidor.

Sur la proposition de Talot, le conseil déclare que les troupes du camp de Grenelle, la garde de la convention & les militaires de tous grades de service à Paris ont bien mérité de la patrie par la fidélité & le courage qu'ils ont opposés aux brigands l'avant-dernière nuit.

Il prend ensuite une autre résolution dont voici les principales dispositions.

« Dix jours après la publication de la présente, les sommes non payées sur les contributions foncière, somptuaire, & sur les patentes, le seront en numéraire ou en mandats au cours. Dans ce dernier cas, il sera fait au contribuable une remise de cinq pour cent.

» Les contributions indirectes seront perçues de la même manière.

» L'article V de la loi du 8 messidor, qui autorise le directoire à faire payer des contributions en grains & fourrages, est rapporté.

» Dans le jour de la publication de la présente, les municipalités arrêteront les rôles & registres des percepteurs de leur arrondissement.

» Dans les cinq jours suivans, chaque percepteur sera tenu de justifier à sa municipalité qu'il a versé la totalité des sommes qu'il avoit reçues.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 25 fructidor.

Sur le rapport d'un membre, le conseil approuve une résolution relative au transfèrement du chef-lieu du canton de Rosay, département de Seine & Oise.

Bourse du 25 fructidor.

Mandat, 4 liv. 16 s., 15, 14, 13, 12, 12 $\frac{1}{2}$, 13 s.